

Le 11 juillet 2019

RÉSOLUTION DU CONSEIL N^o 19-02

Nomination d'un directeur exécutif

LE CONSEIL,

DÉCIDE par les présentes, en vertu du paragraphe 11(1) de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement*, de nommer M. Richard A. Morgan au poste de directeur exécutif du Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE), et ce, dans le cadre d'un mandat de trois ans qui débutera le 16 juillet 2019;

DÉCIDE en outre de faire parvenir à M. Morgan une lettre énonçant l'orientation et les attentes du Conseil à l'égard de son mandat en tant que directeur exécutif.

APPROUVÉE PAR LE CONSEIL :

Isabelle Bérard
Gouvernement du Canada

Norma Munguía Aldaraca
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Jane Nishida
Gouvernement des États-Unis d'Amérique